

Règlement de l'appel à projet Star'Terre

1. Objectifs et principes

Chaque année, Star'Terre lance un **appel à projet**. Le présent document décrit les **modalités et conditions de participation** de l'appel à projet, le **processus** et les **critères de sélection** ainsi que les apports de l'accompagnement.

Les **lauréats bénéficient d'une enveloppe de soutien jusqu'à CHF 10'000.- dédiée à des accompagnements spécifiques** sur **une durée de trois ans pour développer l'idée ou le projet**.

L'accompagnement Star'Terre est composé de :

- ✓ **conseils, expertises, outils et soutiens,**
- ✓ **recul et regard externe,**
- ✓ **structuration et dynamique,**
- ✓ **contacts, mises en relation** avec les acteurs du réseau spécifique développé par Star'Terre,
- ✓ **visibilité.**

Le montant de l'enveloppe est confirmé lors du lancement de l'accompagnement. D'ici à cette date, Star'Terre se réserve le droit de modifier le montant de l'enveloppe de soutien.

2. Conditions d'éligibilité

Pour vous :

- ✓ Vous avez une **idée** ou un **projet** avec une **structure à créer ou déjà existante**,

Projet au stade d'idée (+
ou 1 avancée)

Projets en développement
avec structure juridique

Entreprises existantes
avec nouveau projet

- ✓ en lien avec **l'agriculture** ou **l'alimentation** et **l'arc lémanique**,
 - ✓ avec une composante de **différenciation** ou **d'innovation**,
- et vous **recherchez d'expertises, outils spécifiques, réseau et visibilité**.

Votre idée ou projet possède les caractéristiques suivantes :

- ✓ existe depuis **moins de 3 ans**,
- ✓ est **basé ou a un retour de valeur** dans l'un de ces cantons : **Fribourg, Genève** ou **Vaud**,
- ✓ contribue à **l'augmentation** de retour de valeur aux filières **agricoles ou alimentaires** à différents maillons de la chaîne de valeur : production, transformation, emballage, logistique, commercialisation (vente directe, e-commerce et autres canaux de distribution), labels, marque et marketing, valorisation de co-produits,
- ✓ vise un **marché qui dépasse les frontières cantonales** ou est susceptible d'être **reproduit ailleurs**.

Vous/votre équipe :

- ✓ Souhaitez **collaborer** dans le cadre de ce projet avec Star'Terre ou d'autres partenaires,
- ✓ Avez des **besoins et attentes** auxquels Star'Terre peut **répondre**.

3. Dossier de Candidature

Le dossier de candidature doit comprendre deux documents :

- ✓ **Un formulaire à remplir et à transmettre en même temps que la présentation de projet.** Ce formulaire est disponible en [téléchargement](#) sur la [page dédiée](#) de notre site web.
- ✓ Une **courte présentation** de votre idée ou de votre projet

Contenu de la présentation de votre idée ou de votre projet

Ce document comprend :

- ✓ le **descriptif de votre idée ou de votre projet** et de son déploiement,
- ✓ **les éléments de différenciation** par rapport aux solutions ou pratiques existantes
- ✓ des éléments sur votre **équipe** et une **estimation du temps de travail (%)** et des **ressources nécessaires** pour développer votre idée ou votre projet,
- ✓ une analyse des **forces & faiblesses** et son **potentiel de réussite** (telle une SWOT),
- ✓ en quoi **répond-il** aux **conditions d'éligibilité** et aux **critères de sélection** de Star 'Terre,
- ✓ vos **besoins et attentes** en termes **d'accompagnement**,
- ✓ votre **motivation** à postuler à cet appel à projet,
- ✓ les types de **soutiens** dont vous bénéficiez déjà.

Format au choix

- ✓ Une présentation type **PowerPoint** de **20 slides maximum** (hors annexes).
- ✓ Un document type **Word** avec une **synthèse d'une page** et **10 pages maximum** (hors annexes).

4. Critères de sélection

- ✓ **L'originalité/le caractère différent ou innovant** de votre projet : répond-il à un manque dans l'arc lémanique ? Apporte-t-il une nouveauté dans le secteur de l'agriculture et/ou de l'alimentation ?
- ✓ **Potentiel et chances de succès** : votre projet peut-il être économiquement viable ? A quels besoins répond-il ?
- ✓ Le **potentiel de développement** de votre projet **au-delà de l'arc lémanique**.
- ✓ Eviter les **doubles financements ou soutiens** : votre projet est-il déjà soutenu par des fonds publics ou via un programme d'accompagnement régional, cantonal ou national ?

5. Evaluation des candidatures

Les candidatures sont évaluées par trois instances complémentaires, et bénéficiant ainsi de la visibilité auprès de ces instances :

- ✓ L'équipe de coordination qui évalue **l'éligibilité des dossiers** et peut être sollicitée par les 2 autres instances ci-dessous,
- ✓ Le **comité consultatif** qui établit, puis soumet au jury des pré-sélections (pour le 1^{er} tour) et un classement (pour le 2^e tour) sur la base des **critères de sélection** via un système de notation.
- ✓ Le **jury**, constitué de **4 représentants** : 1 représentant par service cantonal de l'agriculture des 3 cantons (Fribourg-Genève-Vaud) + 1 représentant d'AGRIDEA. Chacun dispose d'une voix. Le vote est établi après consultation des 4 voix.

Pour en savoir plus sur ces instances et structures, veuillez consulter notre site web sous [Organisation et équipe - StarTerre](#).

Si les candidatures ne correspondent pas aux critères ou si elles ne sont pas suffisamment étayées, le jury se réserve le droit de sélectionner moins de 4 lauréats.

6. Procédure de sélection

Octobre	Appel à projet ouvert , validation de l'éligibilité des candidatures par l'équipe de coordination et demandes éventuelles de compléments en lien avec l'éligibilité.
A la clôture de l'appel à projet	Présentation des projets au COPIL constitué d' AGRIDEA et des cantons : Fribourg – Genève - Vaud.
2 à 3 semaines après la clôture	Analyse par le comité consultatif : demandes de compléments éventuels aux candidats ; 1 ^e vote pour inviter une sélection de projets à présenter leur dossier mi-décembre .
Mi-décembre	Présentation en ligne des projets par leurs porteurs devant le comité consultatif : 15' par projet = 5' présentation + 8' questions-réponses. Etablissement d'une recommandation pour le COPIL .
Début d'année suivante	Décision finale du COPIL .
Février/mars	Annonce des lauréats dans le cadre de l' événement annuel Star'Terre organisé en public .

7. Remise des prix

Chaque année, **jusqu'à 5 lauréats sont sélectionnés et célébrés lors de l'événement annuel**, au cours duquel leur sélection est officiellement annoncée.

Les lauréats bénéficient alors d'une **couverture médiatique** au travers des différents canaux de communication déployés par Star'Terre et ses partenaires médias.

L'ensemble des **contenus générés par Star'Terre dans ce cadre est mis à disposition des lauréats**, libre de droit, pour utilisation dans leurs propres actions de communication.

8. Autorisations et communication

En participant à cet appel à projet, les candidats autorisent :

- ✓ La **transmission au comité consultatif et au jury de leurs dossiers de candidature ainsi que des enregistrements vidéo** réalisés lors de la phase de (pré)sélection,
- ✓ Star'Terre et ses partenaires à **partager auprès de leurs réseaux toute information et documentation déjà rendus publics, ainsi que leurs noms et projets** (sous réserve de demande expresse contraire des candidats).

9. Entrée en vigueur du règlement

Par leur participation à l'appel à projet, les **candidats acceptent sans réserve les dispositions du présent règlement**.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier en tout temps et sans préavis le présent règlement.

10. Validité et contact

Ce règlement entre en vigueur le 1^e octobre 2026 et remplace tout autre document précédent.

Pour toute demande de complément, veuillez nous contacter !

L'équipe Star'Terre, info@starterre.ch